

15ème législature

Question N° : 5338	De Mme Sophie Auconie (UDI, Agir et Indépendants - Indre-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Dédoubllement des classes et encadrement	Analyse > Dédoubllement des classes et encadrement.
Question publiée au JO le : 13/02/2018 Réponse publiée au JO le : 01/05/2018 page : 3751		

Texte de la question

Mme Sophie Auconie appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'encadrement dans les collèges et lycées situés en réseau d'éducation prioritaire. Si l'annonce du doublement des classes dans ces zones est une mesure adaptée en CP et CE1, celle-ci doit se corréliser avec une augmentation du personnel encadrant dans les niveaux supérieurs. Dans un futur proche, il est probable que ces classes soient victimes de leur succès par leur petit groupe et attirent sur leur territoire d'autres élèves. C'est déjà le cas dans le collège Stalingrad de Saint-Pierre-des-Corps qui pour établissement similaire ne possède pas le même nombre de poste de personnel encadrant que les autres. De par sa réputation et sa pédagogie réussie, l'encadrement ne suffit plus. Face à l'augmentation constante du nombre d'inscrits, il est nécessaire de la lier pour préserver les cercles vertueux mis en place par les équipes pédagogiques à une augmentation du personnel encadrant pour appuyer cette démarche d'accompagnement des plus jeunes. Elle lui demande si le Gouvernement proposera un renforcement des équipes encadrantes.

Texte de la réponse

La politique de l'éducation prioritaire a fait l'objet d'une évaluation et d'une réforme généralisée à la rentrée 2015. Des réseaux ont été constitués à partir des données d'un collège, que l'on appelle tête de réseau, auquel sont attachées les écoles du secteur, l'enjeu étant de constituer des réseaux qui accueilleront les mêmes élèves durant toute la durée de la scolarité obligatoire. Dans l'académie d'Orléans-Tours, le nombre d'élèves de l'éducation prioritaire représente 11,5 % des collégiens. S'agissant du collège Stalingrad de Saint Pierre-des-Corps, classé en REP, il connaît une évolution sensible de ses effectifs : de 268 élèves en 2014 à 391 prévus pour la rentrée 2018. Cette augmentation reflète le rayonnement de la structure lié au travail conduit par la principale et l'équipe d'encadrement de ce collège. Le nombre moyen d'heures par élèves (H/E) est de 1,29, soit un niveau nettement plus favorable que le H/E national en collège (1,18) reflétant la richesse de l'offre d'enseignement dans cet établissement public local d'enseignement (EPLÉ). Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2018, les autorités académiques analysent la situation de l'ensemble des établissements de l'académie pour ajuster les différents moyens permettant à chacun d'entre eux d'offrir des conditions d'accueil adaptées aux apprentissages. Ceci vaut pour les dotations en enseignement, les moyens pour le service "vie scolaire", les postes administratifs ainsi que les postes de direction. Les autorités académiques seront particulièrement attentives à la situation du collège Stalingrad dans le cadre des ajustements de dotation, qui seront prochainement opérés.